



Communication n°8

«Le Centre Patronal ne cesse de recevoir des appels d'entreprises qui signalent ne plus parvenir à établir des contacts avec certains interlocuteurs des administrations publiques, tant auprès du canton de Vaud que dans de nombreuses communes. Certains dossiers et activités ne peuvent donc plus se dérouler. Cette situation est anormale.

En période de crise grave, la première responsabilité des collectivités publiques est d'assurer la continuité des services, comme c'est déjà le cas pour ceux qui sont aux prises avec des situations d'urgence.

Le Centre Patronal en a par exemple fait part ce jour au Département vaudois des finances. Il a demandé en outre des décisions complémentaires en matière financière et fiscale. Le canton de Vaud doit prendre des mesures spécifiques pour soutenir ses contribuables, comme l'ont fait tous les cantons.

Au moment où une grande partie de l'économie privée fait l'impossible pour maintenir un niveau d'activité compatible avec la bonne marche de la société, les entreprises doivent pouvoir compter sur des administrations publiques qui elles aussi répondent présent.»

Christophe Reymond,

Directeur général du Centre Patronal, 31 mars 2020